



Central Electricity Board (CEB)

COMMUNIQUÉ

Implémentation de la Phase 2 du :

- 1. CEB Renewable Energy (RE) Scheme for Religious Bodies**
- 2. CEB Renewable Energy (RE) Scheme for NGOs and Charitable Institutions**

Le **Central Electricity Board (CEB)** a le plaisir d'informer les clients intéressés et remplissant les critères d'éligibilité de l'implémentation de la Phase 2 des programmes susmentionnés.

A cet effet, 1,000 kits solaires PV seront installés gratuitement sur les toits des bénéficiaires retenus. Selon la capacité du kit PV installé, ces derniers bénéficieront d'une remise sur leur facture d'électricité mensuelle, équivalant à jusqu'à 600 kWh d'électricité gratuite, et ce, pendant une période de 20 ans.

Les candidats potentiels devront remplir certaines conditions obligatoires, telles que la disponibilité d'un espace suffisant et l'accessibilité du toit du bâtiment, entre autres.

Le CEB invite les clients appartenant aux catégories susmentionnées à soumettre leur demande auprès de l'un des Customer Service Centre du CEB à travers l'île, ou par courriel à rbrescheme@ceb.intnet.mu. Le formulaire de demande peut être téléchargé sur le site web du CEB à l'adresse : <https://ceb.mu/projects/energy-schemes>

Les demandes reçues seront évaluées par le CEB, qui prendra contact avec les candidats dont les dossiers auront été jugés éligibles. Cette étape sera suivie d'une évaluation technique visant à vérifier la conformité des toits des bénéficiaires potentiels.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site web du CEB à l'adresse <https://ceb.mu> ou vous rendre dans l'un des Customer Service Centres du CEB. Vous pouvez également nous joindre au **8912** ou contacter la Section SSDG du CEB au **601 1100**.

*La Direction
17 juillet 2025*